

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 février 2010

CP 10/02-01

L'an deux mil dix, le 22 février à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, et Bénech ;

était excusé : M. Etienne Astoul.

**RESTRUCTURATION DE L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT
DE TARN-ET-GARONNE
RÉALISATION D'UN PARKING**

DEVOLUTION DU MARCHE

Les marchés ont pour objet la réalisation des travaux d'aménagement du parking, le long du Tescou, pour l'Hôtel du Département.

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes:

► Marché de travaux décomposé en 3 lots:

Lot n°1: Terrassements, voiries, réseaux.

Lot n°2: Éclairage public, gestion d'accès.

Lot n°3: Espaces verts.

► Procédure:

Le 15 Avril 2009, un premier avis de publication pour la réalisation du parking de l'Hôtel du Département a été lancé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour une remise des offres le 7 Mai 2009.

33 entreprises ont demandé le dossier de consultation, 18 ont répondu.

Après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, réunie le 27 juillet 2009, a déclaré sans suite les trois lots car il manquait des informations techniques dans le dossier de consultation.

Un deuxième appel d'offres a été lancé le 19 Octobre 2009 en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour un dépôt des offres le 10 Novembre 2009.

- 36 entreprises ont retiré le dossier;
- 15 entreprises ont déposé une offre.

► La durée des marchés de travaux est fixée à :

Pour le lot n°1 (terrassements, voirie, réseaux): le délai maximum autorisé étant de vingt semaines sans être inférieur à quatorze semaines.

Pour le lot n°2 (éclairage public, gestion d'accès): le délai maximum autorisé étant de dix semaines sans être inférieur à huit semaines. Ce délai inclus les délais de livraison du matériel.

Pour le lot n°3 (espaces verts): le délai maximum autorisé étant de huit semaines sans être inférieur à quatre semaines. Ce délai inclus les délais de livraison des végétaux.

Conformément au Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique permettant à la Commission d'appel d'offres de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

* Pour le lot n°1:

- Prix des prestations: 60%
- Valeur technique en matière de résistance, de confort et de sécurité et de durabilité de l'ouvrage: 30%
- délai d'exécution: 10%

* Pour le lot n°2:

- Prix des prestations: 20%
- Qualité esthétique des matériels proposés: 70%
- délai d'exécution: 10%

* Pour le lot n°3:

- Prix des prestations: 20%
- Clarté du plan de proposition de l'aménagement paysager: 35%
- adéquation des essences proposées: 35%
- délai d'exécution: 10%

La Commission d'appel d'offres, réunie le 30 Novembre 2009, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

Elle a décidé de :

- procéder à l'analyse des offres pour les lots 1 (terrassements, voirie, réseaux) et 2 (éclairage public, gestion d'accès);
- déclarer le lot n°3 (Espaces verts) infructueux et relancer selon la procédure négociée en application des articles 35, 65 et 66 du Code des Marchés Publics avec une remise des offres le 18 Décembre 2009.

A l'issue de l'analyse des offres, jointe au présent rapport, la Commission d'appel d'offres, réunie les 4 Janvier et 1 Février 2010, a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises et pour les montants suivants :

LOT	NATURE DES TRAVAUX	ATTRIBUTAIRE	OFFRE DE BASE (HT)	VARIANTE	TOTAL EN € HT
1	Terrassements, voirie, réseaux	GUINTOLLI / GEEODIA	529 475,00	Variante 1bis (forfaitisation des terrassements avec traitement liant): + 45 780,00 € HT Variante 3 (ouvrage de traitement des eaux de ruissellement filtre à gravier): - 2 200,00 € HT Variante 8 (pépites en remplacement de pavés en résine): - 34 400,00 € HT TOTAL VARIANTES: + 9 180,00 € HT	538 655,00
2	Éclairage public, gestion d'accès	ETDE	64 680,80	Variante 1 Ter (Plus value pour mats et bornes en bois): + 76 361,78 € HT TOTAL VARIANTE: + 76 361,78 € HT	141 042,58
3	Espaces verts	Espaces Verts DUFFILS	50 000,00		50 000,00
TOTAL			644 155,80	+ 85 541,78	729,697,58

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 4 janvier et 1er février 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises désignées ci-après pour l'aménagement du parking pour l'Hôtel du Département :

LOT	NATURE DES TRAVAUX	ATTRIBUTAIRE	OFFRE DE BASE (HT)	VARIANTE	TOTAL EN € HT
1	Terrassements, voirie, réseaux	GUINTOLLI / GEEODIA	529 475,00	Variante 1bis (forfaitisation des terrassements avec traitement liant): + 45 780,00 € HT Variante 3 (ouvrage de traitement des eaux de ruissellement filtre à gravier): - 2 200,00 € HT Variante 8 (pépites en remplacement de pavés en résine): - 34 400,00 € HT TOTAL VARIANTES: + 9 180,00 € HT	538 655,00
2	Éclairage public, gestion d'accès	ETDE	64 680,80	Variante 1 Ter (Plus value pour mats et bornes en bois): + 76 361,78 € HT TOTAL VARIANTE: + 76 361,78 € HT	141 042,58
3	Espaces verts	Espaces Verts DUFFILS	50 000,00		50 000,00
		TOTAL	644 155,80	+ 85 541,78	729,697,58

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,